

délégués - en exercice ....	97
- présents .....	68
Pouvoirs .....	04
Total votants .....	72

**Affaire n° 014/06-2026**

DESIGNATION REPRESENTANT ID 77

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU SIETOM  
SEANCE DU 8 JUIN 2026**

L'An deux mil vingt-six le lundi 8 juin à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 02 juin 2026 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFYSY, Président.

Secrétaire de séance : Gladys CELANIE

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Représentant la communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB) :  
Jonathan WOFYSY, Pascale PRUNET, titulaires.

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Jean-Paul MOSNY, Patrice SAINT-JALMES, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Eric GERMAIN, Emmanuel ANTHOINE, François DUMENIL, Louis-Marie SAOUT, Pierre MURON, Jean-Sébastien MONIN, Gilles ROSSIGNEUX, Steven GOURMAUD, Jean-Claude COCHET, Nicole VIBERT, Gilles GROSLEVIN, Manuel CENDRIER, titulaires et Mélanie BARONI, Pascal ROBERT, Daniel LECUYER, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Aurélie GAY, Yann BLAISE, Brigitte DELHUMEAU, Jean-Pierre BENARD, Sylviane CATHELIN, Jonathan CHAUMONT, Marie-Claude BEAUDICHON, Bernard NENY, Hugues MARCELOT, Arnaud FABRE, Audrey BRIFFAULT, Anne-Laure AUGER, Fabrice BAPTISTA, Patrick PERCIK, Michel MULLER, titulaires et Anaïs SOULIS, Florence VIALE, Elodie BRUT FIGURA, Antoine REY, Vanessa DE GREEF, Marina MARTIN, suppléants.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric SERAFIN-BONVARLET, Magali BOCHEW, Patrick OFFROY, Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Benoît SCHMIT, Laurent SAUSSEY, Laurent GAUTIER, Madani KHALOUA, titulaires et Frédéric BOURSIEZ, Patrick ALBRIEUX, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Brigitte DEMARIA, Christine CARLIER, Chimène MONORAL, Joël EVEN, Sylvie SOUPLY, Fernand BORDES, Farida SABEUR, Martial MEHOU-LOKO, Jean-Bernard BLONDIN, Kevin GILLET, Gladys CELANIE, titulaires et Mohamed OUHSSAINE, Olivier ROUSSEAU, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :  
Yannick PONCE, titulaire.

**Pouvoirs :**

- de Pascal ROUSSEAU à Brigitte DEMARIA (CAPVM)
- de Analia HALLER à Gladys CELANIE (CAPVM)
- de Cécile PHAM-VAN à Louis-Marie SAOUT (CCBRC)
- de Yann LE MAULF à Yann BLAISE (CCVB)

**Absents non représentés :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Elio BELFIORE, Marième TAMATIN-VARIN

Excusés : Patrick DUBOIS, Bruno RÉMOND, Thierry COCHARD, Rémy CHATTÉ, Guillaume KLOTZ, Gauthier BOUNICHOU

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Excusés : Joël BLANCHARD, Patrick ROSSILLI, Etienne LEROY

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Excusés : Paul BADRI, Michel CALAFATO, Manuel MACHADO, Monia BRAHAM, Sonia LAURENT, Guillaume PROUST

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Alain PLAISANCE, Arnaud MALANDAIN

Excusée : Aline COUDERC

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Excusé : Sofiane GHOZELANE

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Christophe COULOUMY

Excusée : Sophie RIBREAU-STABILE

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Rita KHANFOUR

Excusé : François BENAVENTE

**014/06-2026 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC ID 77**

Afin que le syndicat soit représenté au sein du Groupement d'Intérêt Public ID 77, il convient de désigner un représentant.

*Entendu l'exposé,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122,*

*Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatifs aux groupements d'intérêts publics,*

*Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018,*

*Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n° 47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) »,*

*Vu l'avenant n° 1 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n° AG-2020/12/14-4 de l'assemblée générale du GIP ID 77 du 14 décembre 2020,*

*Vu l'avenant n° 2 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n° AG-2022/06/16-3 de l'assemblée générale du GIP ID 77 du 16 juin 2022,*

*Vu l'avenant n° 3 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n° AG-2023/04/18-3 de l'assemblée générale du GIP ID 77 du 18 avril 2023,*

*Vu l'avenant n° 4 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n° AG-2026/01/27-3 de l'assemblée générale du GIP ID 77 du 27 janvier 2026,*

*Vu la délibération 182/04-2019 du 10 avril 2019 relative à l'adhésion du SIETOM au Groupement d'Intérêt Public ID 77.*

*Considérant le renouvellement des membres du Comité syndical et l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter le syndicat au sein de l'assemblée générale d'ID 77.*

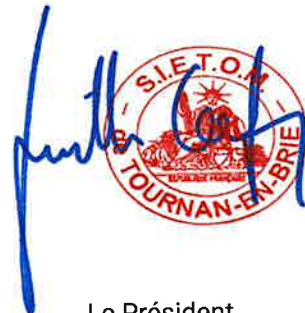
*Après appel à candidatures,*

*Le Comité syndical,*

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation.
- **DESIGNE** Monsieur Louis-Marie SAOUT comme représentant du syndicat au sein de l'assemblée générale d'ID 77.
- **DIT** que les cotisations correspondantes seront versées annuellement.
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte en relation avec ces adhésions.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Tournan-en-Brie, le 08 juin 2026.



Le Président,  
Jonathan WOFYSY

Certifié exécutoire,  
Reçu en Préfecture le,  
Publié ou notifié le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.*